

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Kathleen Tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e92f934a6de73dc61f810596>

Date d'obtention : 2021-11-24 19:20:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut parler à l'auteur du signalement et à la victime, évaluer l'ampleur, vérifier que les informations collectées sont exactes. définir si c'est un acte impulsif ou malveillant et appeler la police immédiatement dans ce dernier cas. Sinon, on rencontre l'instigateur pour avoir sa version avant de contacter la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

On doit toujours faire le lien avec la police, peu importe la gravité de l'événement. Il est important que l'événement soit lié à l'école pour qu'on le traite. Une fois que la police est au dossier, nous nous retirons.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La collecte des informations puisque je dois cumuler un maximum d'informations sans voir ou chercher à voir les images.